

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 09 juin 2026
Date de la convocation : 02 juin 2026
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2026-06-19/3 : Installation du Comité syndical du SMGEAG

L'an deux-mille vingt-six, le neuf juin à dix heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué son Président, Monsieur Ferdy LOUISY, s'est réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Henri YACOU, représentant de la Communauté d'agglomération du nord Basse-Terre.

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL				PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES PAR
	CIVILITE	PRENOM	NOM			
1	M.	Jean	BARDAIL	X		
2	Mme	Myriam	BROSIUS	X		
3	M.	Gabriel	FOY	X		
4	M.	Jean-Louis	FRANCISQUE		X	M. J-L EDOM
5	M.	Guy	LOSBAR		X	Mme I. AMIRELLE-JOMIE
6	M.	Didier	MERIDAN	X		
7	M.	Thierry	ABELLI	X		
8	Mme	Isabelle	AMIREILLE-JOMIE	X		
9	M.	Adrien	BARON	X		
10	M.	Ary	CHALUS		X	M. Henri YACOU
11	M.	Alain	CUIRASSIER	X		
12	M.	Jean-Philippe	COURTOIS		X	M. Jean BARDAIL
13	M.	Philippe	DEZAC		X	Mme S. GUSTAVE DIT DUFLO
14	Mme	Karine	DESSOUT	X		
15	M.	Jean-Luc	EDOM	X		
16	M.	Camille	ELISABETH		X	M. Blaise MORNAL
17	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
18	Mme	Eliane	GUIOUGOU	X		
19	Mme	Sylvie	GUSTAVE-DIT-DUFLO	X		
20	M.	Yvan	MARTIAL		X	Mme M. BROSIUS
21	M.	David	MONTOUT		X	M. A BARON
22	M.	Blaise	MORNAL	X		
23	M.	Daniel	MOUSTACHE	X		
24	M.	Pierre	PORLON	X		
25	M.	Hugues dit Philippe	RAMDINI	X		
26	Mme	Marie-Hélène	SALOMON	X		
27	M.	Jules	OTTO		X	M. G. FOY
28	M.	Henri	YACOU	X		
M. Alain LASCARY, Président par intérim de la Commission de surveillance				X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le comité syndical peut valablement délibérer. Madame Karine DESSOUT est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CR/21-869 du 19 août 2021 portant désignation des conseillers régionaux au sein des organismes extérieurs ;
- VU** la délibération n°2026-CC-3S-DAJAG-52 en date du 27 avril 2026 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant notifiée au SMGEAG le 05 mai 2026, portant désignation des représentants de la CARL auprès des partenaires publics associés ;
- VU** délibération n°CC/2026/03/388 en date du 29 avril 2026 de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre notifiée au SMGEAG le 07 mai 2026, portant désignation des représentants de la CANBT au SMGEAG ;
- VU** la délibération n°2026.04.02/22 de CAP EXCELLENCE en date du 24 avril 2026 notifiée au SMGEAG le 11 mai 2026, portant désignation des représentants de la communauté d'agglomération au SMGEAG ;
- VU** délibération n°COM2026-04-30/18 de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre en date du 30 avril 2026 notifiée au SMGEAG le 04 mai 2026, portant désignation des représentants de la CANGT au SMGEAG ;
- VU** la délibération n°2026-155/97MECP/A 20-B1 de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 22 mai 2026 portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein du comité syndical du SMGEAG ;
- VU** la délibération n°CAGSC-2026-05-04 de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbe notifiée au SMGEAG en date du 26 mai 2026, portant amendement de la délibération n° CAGSC -2026-04-38 du 19 mai 2026 désignant les représentants de la CASGC au comité syndical et au bureau du SMGEAG.

Considérant l'exposé du Président de séance :

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars derniers les EPCI ont été amenés à désigner de nouveaux représentants au sein du comité et bureau syndical du SMGEAG comme suit :

Pour la CARL :

- Madame Mariane GRANDISSON
- Monsieur Alain CUIRASSIER
- Monsieur Yvan MARTIAL
- Madame Myriam BROSIUS (**membre du bureau syndical**)

Pour la CANGT :

- Monsieur Pierre PORLON
- Monsieur Jean BARDAIL (**membre du bureau syndical**)
- Monsieur Blaise MORNAL
- Monsieur Daniel MOUSTACHE

Pour la CANBT :

- Monsieur Henri YACOU (**membre du bureau syndical**)
- Monsieur Philippe DEZAC
- Monsieur Camille ELISABETH
- Monsieur Jean-Luc EDMOND

Pour CAP EXCELLENCE :

- Monsieur Didier MERIDAN (**membre du bureau syndical**)
- Madame Eliane GUIOUGOU
- Madame Marie-Hélène SALOMON
- Madame Karine DESSOUT

Pour la CANBT :

- Monsieur Thierry ABELLI
- Monsieur Jules OTTO
- Monsieur Hugues RAMDINI
- Monsieur Gabriel FOY (**membre du bureau syndical**)

Les mandats des élus de la Région Guadeloupe et du Conseil Départemental au SMGEAG perdurent jusqu'au renouvellement de leur assemblée respective. Ainsi les représentants de la Région Guadeloupe demeurent inchangés :

- Monsieur David MONTOUT
- Monsieur Ary CHALUS
- Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE (**membre du bureau syndical**)

Toutefois, il est à noter que le Conseil Départemental ayant procédé, par délibération n°2026-155/97MECP/A 20-B1 de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 22 mai 2026, à de nouvelles désignations, ses représentants au sein du Syndicat sont désormais les suivants :

- Madame Isabelle AMIREILLE JOMIE
- Monsieur Adrien BARON
- Monsieur Jean-Philippe COURTOIS
- Monsieur Guy LOSBAR (**membre du bureau syndical**)

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat, le président de la commission de surveillance participe aux travaux du comité syndical avec voix consultative.

Le Comité Syndical,

Où le rapport de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 28		
POUR (28)	CONTRE (0)	ABSTENTION (0)

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de l'installation du comité syndical du SMGEAG qui comprend les membres figurant dans le tableau suivant :

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL			
	CIVILITE	PRENOM	NOM
1	M.	Jean	BARDAIL
2	Mme	Myriam	BROSIUS
3	M.	Gabriel	FOY
4	M.	Jean-Louis	FRANCISQUE
5	M.	Guy	LOSBAR
6	M.	Didier	MERIDAN
7	M.	Thierry	ABELLI
8	Mme	Isabelle	AMIREILLE-JOMIE
9	M.	Adrien	BARON
10	M.	Ary	CHALUS
11	M.	Alain	CUIRASSIER
12	M.	Jean-Philippe	COURTOIS
13	M.	Philippe	DEZAC
14	Mme	Karine	DESSOUT
15	M.	Jean-Luc	EDOM
16	M.	Camille	ELISABETH
17	Mme	Mariane	GRANDISSON
18	Mme	Eliane	GUIOUGOU
19	Mme	Sylvie	GUSTAVE-DIT-DUFLO
20	M.	Yvan	MARTIAL
21	M.	David	MONTOUT
22	M.	Blaise	MORNAL
23	M.	Daniel	MOUSTACHE
24	M.	Pierre	PORLON
25	M.	Hugues dit Philippe	RAMDINI
26	Mme	Marie-Hélène	SALOMON
27	M.	Jules	OTTO
28	M.	Henri	YACOU
Le Président de la Commission de surveillance, Monsieur Jean-Claude MALO			

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Le Président de séance

Karine DESSOUT

Henri YACOU

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr